Informations de base

2005/0121(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure caduque ou retirée
Accord-cadre CE/République de Corée: accord-cadre de commerce et de coopération suite à l'élargissement 2004 **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie **Zone géographique** Corée du Sud	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
INTA Commerce international	BARÓN CRESPO Enrique (PSE)	12/07/2005

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2700	2005-12-12
Affaires générales	2678	2005-10-03

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	ASHTON Catherine

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0281	Résumé
12/10/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

23/11/2005	Vote en commission		Résumé
07/12/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0398/2005	
17/01/2006	Décision du Parlement	T6-0002/2006	Résumé
17/01/2006	Résultat du vote au parlement		
02/12/2009	Informations supplémentaires		Résumé
07/03/2015	Proposition retirée par la Commission		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/0121(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Consultation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	INTA/6/29304

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0398/2005	07/12/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0002/2006	17/01/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2005)0281 	28/06/2005	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord-cadre CE/République de Corée: accord-cadre de commerce et de coopération suite à l'élargissement 2004

2005/0121(NLE) - 03/10/2005

Le Conseil a adopté une décision approuvant la signature d'un protocole à l'accord de commerce et de coopération avec la République de Corée visant à tenir compte de l'adhésion à l'UE des dix nouveaux États membres. Il a décidé de demander l'avis du Parlement européen sur ce protocole en vue de sa conclusion ultérieure.

Accord-cadre CE/République de Corée: accord-cadre de commerce et de coopération suite à l'élargissement 2004

2005/0121(NLE) - 17/01/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Enrique **BARÓN CRESPO** (PSE, ES), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et approuve la conclusion du protocole à l'accord de commerce et de coopération avec la Corée.

Accord-cadre CE/République de Corée: accord-cadre de commerce et de coopération suite à l'élargissement 2004

2005/0121(NLE) - 28/06/2005 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure les 10 nouveaux États membres à l'accord-cadre de commerce et de coopération entre la Communauté et ses États membres et la Corée.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTENU : Conformément à l'article 6, par. 2, de l'Acte d'adhésion des nouveaux États membres à l'UE, l'adhésion de ceux-ci à l'accord-cadre de commerce et de coopération avec la République de Corée doit être approuvée par la conclusion d'un protocole additionnel à cet accord.

C'est l'objet de la présente proposition qui utilise, pour ce faire, une procédure simplifiée (conclusion de l'accord par le Conseil statuant à l'unanimité au nom des États membres, et le pays tiers concerné). Cette procédure ne porte pas atteinte aux compétences propres de la Communauté.

Le texte du protocole, joint à l'annexe de la proposition, a été paraphé par la Commission et les autorités coréennes le 14 avril 2005. Il prévoit principalement l'adhésion des nouveaux États membres à l'accord-cadre de commerce et de coopération UE-Corée et l'intégration des nouvelles langues officielles de l'UE.